Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 027-252703863-20250620-2025_078-DE

Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'ouest de l'Eure

DECISION N° 2025-078

Attribution du marché d'acquisition d'un camion châssis/cabine neuf

Le Président du Syndicat de Prévention Collecte et Valorisation dans l'Ouest du Département de l'Eure (PRECOVAL),

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

Connaissant les besoins de la collectivité ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Acquisition d'un camion châssis/cabine neuf » 2025-PREC-012 à la société **SOCIETE DE GARAGE POUR VEHICULES INDUSTRIELS** dont le siège social est situé 1 rue Edouard Branly – 14100 LISIEUX.

Article 2 : Le marché début à compter de sa notification, pour une durée de 4 mois.

Article 3 : Le marché est à prix global forfaitaire. L'acquisition du camion s'élève à 99 500€ HT soit 119 400€ TTC.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait à Bernay le 20 juin 2025,

Par délégation du Comité Syndical,
Le Président,
Jean-Pierre DELAPORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.